



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/117
28 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SÉCURITÉ
ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES SUR SA
CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION**

(Genève, 30 juin-3 juillet 2008)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
I. PARTICIPATION	1 – 2	3
II. INTRODUCTION	3 – 5	3
III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)	6	3
IV. ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL (point 2 de l'ordre du jour) ...	7	4
V. RÔLE FUTUR DU GROUPE DE TRAVAIL (point 3 de l'ordre du jour)	8 – 10	4
VI. RÉVISION DES RÉSOLUTIONS D'ENSEMBLE SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE (R.E.1) ET SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (R.E.2) (point 4 de l'ordre du jour)	11 – 22	5

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
<u>Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)</u>		
A. Restructuration de la R.E.1	11	5
B. Règles générales concernant les véhicules et leur équipement.....	12	6
C. Enseignement aux enfants des principes de sécurité routière.....	13	6
D. Information des usagers de la route	14	6
E. Conduite sous l'emprise de drogues et de médicaments	15 – 17	7
F. Assurance automobile.....	17	7
<u>Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)</u>		
G. Signalisation d'itinéraires pour cyclistes	18 – 20	8
VII. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE MONDIALE (31 MARS 2008) ET AUX TRAVAUX DE LA RÉUNION DE CONCERTATION SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU SEIN DES NATIONS UNIES (point 5 de l'ordre du jour)	21 – 24	9
VIII. QUESTIONS DIVERSES (point 6 de l'ordre du jour).....	25 – 36	9
IX. ADOPTION DES DÉCISIONS (point 7 de l'ordre du jour).....	37 – 38	11

I. PARTICIPATION

1. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a tenu sa cinquante-cinquième session à Genève du 30 juin au 3 juillet 2008, sous la présidence de M. Alexander Yakimov (Fédération de Russie). Y ont participé des représentants des États membres suivants: Allemagne, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Israël, Italie, Lituanie, Norvège, Portugal, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.
2. Étaient également représentées l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les organisations non gouvernementales ci-après: Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Fédération des associations européennes de motocyclistes (FEMA), Fédération européenne des cyclistes (ECF), Fédération européenne des victimes de la route (FEVR), Fédération internationale des piétons (FIP), Fédération routière internationale (FRI), Fondation de la FIA pour l'automobile et la société, Laser Europe, Organisation internationale de normalisation (ISO) et, en qualité d'observateur, l'India Institute of Road Traffic Education (IRTE).

II. INTRODUCTION

3. Le Président de la session, M. A. Yakimov (Fédération de Russie), a ouvert la cinquante-cinquième session du WP.1.
4. M. A. Adamantiadis a souhaité la bienvenue aux délégations, au nom de la Directrice de la Division des transports, M^{me} E. Molnar. Il a rendu compte des travaux du secrétariat depuis la dernière réunion du WP.1.
5. M. Adamantiadis a dit espérer que, durant cette session extraordinaire, le WP.1 achèverait la rédaction du texte de la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1).

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.1/116.

6. L'ordre du jour a été adopté moyennant les modifications techniques mineures suivantes:
 - a) Le document informel 1 remplace le document ECE/TRANS/WP.1/2008/5;
 - b) Le document informel 2 remplace le document ECE/TRANS/WP.1/2008/6;
 - c) Il n'y a pas d'additif 6 au rapport de la cinquante-quatrième session.

IV. ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL (point 2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.1/115 et ECE/TRANS/WP.1/115/Add.1 à Add.5.

7. Le rapport de la cinquante-quatrième session (ECE/TRANS/WP.1/115 et ECE/TRANS/WP.1/115/Add.1 à Add.5) a été adopté moyennant des modifications mineures dans les additifs 1 et 5, dont il sera tenu compte dans les documents ultérieurs.

V. RÔLE FUTUR DU GROUPE DE TRAVAIL (point 3 de l'ordre du jour)

Document: Document informel 1.

8. Le secrétariat a présenté le document informel 1 intitulé «Road map on the possible ways for strengthening the contribution of WP.1 to the global road safety» (feuille de route sur les moyens de renforcer la contribution du WP.1 à la sécurité routière mondiale). La Directrice de la Division des transports, M^{me} Eva Molnar, a présenté dans leurs grandes lignes les principaux objectifs de ce document:

a) Le WP.1 restait, au sein du système des Nations Unies, la seule structure intergouvernementale s'occupant de sécurité routière; l'expérience qu'il avait accumulée pourrait être mise à profit par les pays en transition ayant de mauvais chiffres en matière de sécurité routière;

b) Les Conventions de Vienne sur la circulation routière et sur la signalisation routière étaient au centre des travaux du WP.1, mais le moment était venu pour celui-ci de prendre une part plus active à la mise en œuvre de ces conventions;

c) Le document visait à parvenir à un «cadre de valeurs» concernant les travaux de l'ONU relatifs à la sécurité de la circulation routière;

d) Il conviendrait de rendre plus visibles le savoir-faire et les réalisations du WP.1, par exemple en encourageant sa contribution aux travaux de la Réunion de concertation sur la sécurité routière au sein des Nations Unies et sa participation aux préparatifs de la Conférence mondiale sur la sécurité routière, devant se tenir en Fédération de Russie à l'automne 2009.

9. Le document informel 1 a été très bien accueilli par les délégations et a donné lieu à un long débat constructif, dont sont ressortis les principaux points ci-après:

a) Le WP.1 devait rester le gardien des instruments juridiques qui avaient fait sa réputation, même si la création de sous-groupes spécialisés, inspirés de la structure du WP.29, pouvait également être envisagée au sein d'une organisation modulable. Les conclusions de leurs travaux seraient approuvées par le WP.1, lequel s'occuperait des questions stratégiques liées à la sécurité routière;

b) La feuille de route serait remaniée et soumise en tant que document de travail au WP.1 à sa session de novembre. Le secrétariat bénéficierait du concours d'un groupe de volontaires, composé de représentants des États-Unis, d'Israël, de la Fondation FIA, de la

Fédération de Russie, de l'Italie, de l'Espagne et de l'IRTE. (Le groupe de volontaires s'est réuni pendant la session pour débattre plus avant du suivi de la feuille de route. Leurs conclusions ont été communiquées au WP.1 au cours de la session.);

c) La feuille de route révisée serait principalement axée sur les activités futures qui pourraient être entreprises par le WP.1 et proposerait des priorités à court, moyen et long terme compte dûment tenu de leur faisabilité sur les plans financier et humain;

d) Le WP.1 devrait être un guide mondial en matière de sécurité routière, de manière que les pays en développement puissent appliquer de bonnes pratiques. Pour ce faire, il serait très utile de procéder à des travaux de recherche approfondis sur les causes des mauvais chiffres en matière de sécurité routière, pays par pays et région par région. L'introduction d'instruments juridiques, de résolutions et d'indications sur les actions à mener n'était pas suffisante. Il convenait d'indiquer ensuite comment il fallait procéder, en particulier concernant la mise en œuvre;

e) Les autres commissions régionales de l'ONU devraient, dans le cadre de la campagne pour le renforcement de la sécurité routière, être étroitement associées aux activités du WP.1. Leur participation active contribuerait au transfert à l'échelle mondiale du savoir-faire du WP.1;

f) Des doutes ont été exprimés quant à la possibilité de créer, à ce stade, un fonds d'affectation spéciale pour les activités en matière de sécurité routière; le programme Global Road Safety Facility de la Banque mondiale pourrait constituer une source de financement possible.

10. S'agissant du rôle futur du WP.1, la participation à la Réunion (ministérielle) mondiale sur la sécurité routière (Moscou, 20 et 21 novembre 2009) a été considérée comme étant une activité de promotion des efforts à l'échelle mondiale du WP.1 qui est à la fois importante et réalisable à court terme.

VI. RÉVISION DES RÉOLUTIONS D'ENSEMBLE SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE (R.E.1) ET SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (R.E.2) (point 4 de l'ordre du jour)

Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

Documents: TRANS/SC.1/294/Rev.5 et ECE/TRANS/WP.1/112.

A. Restructuration de la R.E.1

Document: ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.7.

11. Le WP.1 a examiné le document ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.7 sur la restructuration de la R.E.1 et a pris les décisions suivantes:

i) Point *1.8.1 Dépassement aux intersections (1.3)*: Ce point sera supprimé;

- ii) Point 1.8.2 *Passages à niveau (1.2)*: Les représentants du Danemark et de l'Italie ainsi que le secrétariat élaboreront un texte, le distribueront aux membres du WP.1 et le présenteront pour adoption à la cinquante-sixième session du WP.1.

B. Règles générales concernant les véhicules et leur équipement

Document: ECE/TRANS/WP.1/2006/23/Rev.2.

12. Le Groupe de travail a approuvé le document ECE/TRANS/WP.1/2006/23/Rev.2 sur les règles générales concernant les véhicules et leur équipement.

C. Enseignement aux enfants des principes de sécurité routière

Document: ECE/TRANS/WP.1/2007/3/Rev.2.

13. Le Groupe de travail a approuvé le document ECE/TRANS/WP.1/2007/3/Rev.2 sur l'enseignement aux enfants des principes de sécurité routière, moyennant une modification qui était sans objet en français.

D. Information des usagers de la route

Document: ECE/TRANS/WP.1/2006/25/Rev.1.

14. Le Groupe de travail a approuvé le projet de texte pour la R.E.1 sur l'information des usagers de la route (ECE/TRANS/WP.1/2006/25/Rev.1), moyennant les modifications ci-après:

- i) Le point 2.3.2.1 «Contexte» devrait être libellé comme suit:

«En vue d'améliorer la sécurité de la circulation, il est important d'informer les usagers de la route de **l'état des routes et de la circulation, notamment** les conditions atmosphériques difficiles ou les perturbations de trafic à grande échelle, par exemple lors des départs ou retours de week-end ou de vacances...»;

- ii) Texte du premier alinéa du point 2.3.2.2 «Recommandations»:

Sans objet en français.

- iii) L'alinéa *a* du point 2.3.3 devrait être libellé comme suit:

«a) Il est recommandé aux gouvernements de prendre les mesures voulues pour que les conducteurs soient informés, comme il convient, de l'influence, voire des effets dangereux, de certains médicaments sur la conduite d'un véhicule.

Ces informations **de mise en garde** devraient être données à différentes étapes:

- i) Par le médecin ayant prescrit le ou les médicament(s);
- ii) Par le pharmacien [...] indépendamment du fait que le médicament est délivré avec ou sans ordonnance;
- iii) **Sur l’emballage du médicament en question, sur lequel devraient être clairement visibles le texte et le symbole de mise en garde reproduit ci-après.».**

E. Conduite sous l’emprise de drogues et de médicaments

Document: Document informel 2.

15. La représentante de l’Italie a présenté le document qu’elle avait établi en collaboration avec les représentants de la Fédération de Russie et de la Commission européenne. Tout en saluant ce premier document, le WP.1 a estimé que cette question méritait une analyse plus détaillée. Il a accepté l’offre de la représentante de l’Italie d’étoffer la proposition avec le concours du secrétariat et au moyen d’un échange électronique de messages avec d’autres membres du WP.1, puis de soumettre un document de travail au WP.1, pour examen et, éventuellement, approbation, à sa session de novembre.

16. Le Groupe de travail a approuvé la structure du document (indiquée ci-après) et a examiné le texte afin de mettre en évidence les concepts qui pourraient être affinés et inclus dans le document de travail pour la prochaine session. La structure du document approuvée par le WP.1 était la suivante:

Chapitre 1.3 Conduite sous l’emprise de drogues, de substances chimiques/psychotropes et de médicaments

1.3.1 Contexte

1.3.2 Recommandations

- Législation
- Éducation/sensibilisation
- Information des usagers de la route
- Application

F. Assurance automobile

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/2.

17. Le Groupe de travail a reconnu l’utilité de l’obligation de souscrire une assurance de responsabilité civile («au tiers») pour le véhicule. Il a toutefois estimé qu’il conviendrait de modifier le document afin de le rendre acceptable pour tous les États membres de la CEE. À ces

fins, un petit groupe de volontaires composé des représentants de la Bulgarie, de la Fédération de Russie et de Laser Europe établirait un document révisé qui serait examiné et éventuellement adopté par le WP.1 à sa cinquante-sixième session. Ce document devrait essentiellement recommander l'introduction d'une assurance de responsabilité civile («au tiers») obligatoire pour le véhicule, l'obligation de prouver l'existence de cette assurance et la possibilité de recourir à l'utilisation du système de «bonus malus» (incitations/pénalités).

Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

G. Signalisation d'itinéraires pour cyclistes

Document: ECE/TRANS/WP.1/2006/24.

18. Le WP.1 a accueilli favorablement le document ECE/TRANS/WP.1/2006/24 concernant la signalisation d'itinéraires pour cyclistes, présenté par la Fédération européenne des cyclistes (ECF), et s'est employé à en examiner les divers aspects.

19. Le WP.1 est convenu qu'il fallait poursuivre les travaux concernant ce document en vue d'harmoniser la signalisation destinée aux cyclistes et la présentation des informations que celle-ci contenait. À ces fins, le Groupe de travail a invité un petit groupe de volontaires, composé des représentants de l'ECF, du Danemark, d'Israël et de Laser Europe, à reformuler ce document pour sa cinquante-sixième session.

20. Le Groupe de travail a estimé que les travaux de ce petit groupe devraient être effectués conformément aux orientations suivantes:

- a) La signalisation routière proposée devrait s'appliquer universellement (et non se limiter à l'Europe seulement);
- b) La signalisation routière proposée devrait être facile à comprendre et rester aussi simple que possible afin que les utilisateurs en donnent la même interprétation;
- c) La signalisation devrait comporter des éléments obligatoires (numéro de la route, couleur [bleue], forme) et éventuellement un certain nombre d'éléments en option (nom de l'itinéraire, éléments spécifiques du drapeau de l'UE/du Conseil de l'Europe);
- d) Les travaux ne porteraient pas sur la définition d'itinéraires internationaux pour cyclistes;
- e) L'application concrète incomberait aux autorités nationales.

**VII. SUITE DONNÉE À LA RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE MONDIALE
(31 MARS 2008) ET AUX TRAVAUX DE LA RÉUNION DE
CONCERTATION SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
AU SEIN DES NATIONS UNIES**
(point 5 de l'ordre du jour)

21. Depuis mars, le secrétariat a rencontré à deux reprises les représentants de l'OMS afin d'examiner les moyens d'améliorer la collaboration entre les deux organisations.
22. Comme suite à la demande du WP.1, le secrétariat a pris les dispositions nécessaires pour la tenue d'une réunion commune du WP.1 et du Groupe de concertation sur la sécurité routière au sein des Nations Unies: la neuvième réunion du Groupe de concertation se tiendrait à Genève, dans les locaux de l'OMS, les 17 et 18 novembre (matin) 2008. La réunion commune se tiendrait dans l'après-midi du 18 novembre, au Palais des Nations.
23. L'ordre du jour de la réunion commune comprendrait un point prévoyant la présentation, par chacune des parties (WP.1 et Groupe de concertation), d'un rapport sur leurs principales activités en cours ou prévues, ainsi que sur le recensement des complémentarités et le développement des synergies. L'invitation serait adressée aux membres du Groupe de concertation par le secrétariat et le Président du WP.1.
24. À cet égard, le représentant de la Fédération de Russie a informé les représentants que la Réunion (ministérielle) mondiale sur la sécurité routière devait avoir lieu à Moscou les 20 et 21 novembre 2009; il a aussi indiqué que la Fédération de Russie apprécierait que le WP.1 l'aide à préparer cette réunion de haut niveau.

VIII. QUESTIONS DIVERSES (point 6 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/3.

25. Le Groupe de travail a examiné la question des autocars-couchettes sur les routes internationales, à la lumière des opinions formulées par le Groupe juridique.
26. Le WP.1 est arrivé aux conclusions suivantes:
- a) D'un point de vue technique, aucune disposition ne s'oppose ni à l'installation de couchettes dans les autocars ni à l'admission de ceux-ci sur les routes internationales. Toutefois, c'est au WP.29 d'examiner les aspects techniques concernant les couchettes;
 - b) Les Parties contractantes sont libres d'interdire l'utilisation de couchettes dans les autocars lorsque ceux-ci circulent;
 - c) Avant d'admettre les autocars-couchettes sur les routes internationales, les autorités compétentes doivent s'assurer que les voyageurs sont en sécurité, que ce soit en position assise ou en position couchée.
27. Le WP.1 a demandé au secrétariat de communiquer ces conclusions au WP.29.

28. Le représentant du Danemark a informé le Groupe de travail des résultats d'une récente enquête scientifique relative à l'incidence que le changement de la limite obligatoire de vitesse sur autoroutes avait sur le nombre d'accidents de la route dans son pays. Cette enquête avait débuté en 2004, lorsqu'au Danemark la limite générale de vitesse sur autoroutes a été relevée de 110 à 130 km/h. La principale conclusion de cette enquête indiquait qu'il y avait corrélation entre l'augmentation ou la diminution de la vitesse moyenne et l'augmentation ou la diminution, respectivement, du nombre de dommages corporels (décès, blessures graves et légères).

29. Le WP.1 et le secrétariat ont demandé au représentant du Danemark de bien vouloir leur fournir des exemplaires du rapport de l'enquête et de permettre au secrétariat de publier les résultats sur le site Web de la Division des transports.

30. Le WP.1 a décidé que l'ordre du jour des réunions comporterait dorénavant un point systématique consacré aux informations, fournies par les participants, sur les avancées, dans leurs pays ou dans leurs régions, dans le domaine de la sécurité routière ou dans d'autres domaines intéressant le WP.1. Cela aiderait le secrétariat à mettre à jour sa base de données. À ce sujet, le WP.1 a invité les participants à vérifier la base de données et à envoyer leurs observations et leurs mises à jour au secrétariat.

31. Le WP.1 a demandé au secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour rectifier l'erreur typographique à la page 37 du texte général de la Convention sur la signalisation routière. Dans la section B, sous l'intitulé signal «Arrêt», pour le modèle B2^b, il conviendrait de remplacer «bordure **jaune**» par «bordure **rouge**».

32. Le WP.1 s'est félicité d'un exposé de la délégation espagnole sur l'aide bilatérale en matière de sécurité routière fournie par l'Espagne aux pays d'Amérique latine. La délégation a également donné des informations sur une réunion de haut niveau consacrée à la sécurité routière des pays d'Amérique latine, qui serait accueillie par l'Espagne à Madrid en février 2009. Le WP.1 et le secrétariat seraient invités à cette réunion.

33. Le représentant de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a donné des informations sur les travaux en cours au sein de son organisation concernant l'élaboration de normes de gestion de la sécurité routière, travaux qui donneraient leurs premiers résultats dès l'année prochaine.

34. La délégation russe a demandé aux autres délégations de bien vouloir l'aider et de lui fournir, en remplissant un questionnaire distribué en salle, des données sur leurs prescriptions nationales relatives aux transporteurs de voyageurs et de marchandises. De son côté, le secrétariat s'est déclaré disposé à recueillir les réponses à ce questionnaire via une adresse électronique spéciale (roadsafety@unece.org) et à les transmettre à la Fédération de Russie.

35. Le représentant de Laser Europe a informé les représentants du festival du film sur la sécurité routière, prévu à Paris le 14 octobre 2008, au lendemain de la Journée européenne de la sécurité routière. La date limite pour la soumission des films était fixée au 29 septembre 2008.

36. Le représentant d'Israël, M. Dan Link, a annoncé qu'il allait prendre sa retraite en tant que fonctionnaire dans son pays. Au nom du Groupe de travail, le Président l'a remercié pour les seize années au cours desquelles il a apporté une contribution constructive aux travaux du WP.1 et a souhaité que cette collaboration avec le WP.1 se poursuive.

IX. ADOPTION DES DÉCISIONS (point 7 de l'ordre du jour)

37. Le Groupe de travail a adopté son projet de rapport.

38. La cinquante-sixième session du WP.1 aura lieu du 18 au 21 novembre 2008 et la date limite pour la soumission de documents est fixée au 9 septembre 2008. Toutefois, afin que le secrétariat puisse se conformer aux prescriptions de la Section des documents, les participants souhaitant présenter des documents sont encouragés à le faire le plus tôt possible avant cette date.
